

L'application des lois dont la commission des affaires sociales a été saisie au fond durant les XVI^e et XVII^e législatures

Sur l'ensemble des XVI^e et XVII^e législatures, de juin 2022 au 31 juillet 2025, la commission des affaires sociales a été saisie au fond de 30 lois nécessitant au moins une mesure réglementaire d'application.

Une majorité des textes d'application ont été publiés, le taux d'application atteignant ainsi près de 83 % au 31 janvier 2026, en tenant compte des mesures facultatives, de celles devenues sans objet, de celles déjà satisfaites par des textes existants ou encore de celles dont l'entrée en vigueur sera postérieure à janvier 2026.

Les délais moyens de publication ont globalement diminué, en particulier pour les textes les plus récents. Pour la XVI^e législature, on observe néanmoins des délais de publication souvent longs, notamment pour les décrets en Conseil d'État, et une accumulation progressive de mesures restées en attente.

La XVII^e législature marque une amélioration. Les premières mesures d'application sont publiées plus rapidement mais le stock ancien de mesures non publiées continue de peser sur l'appréciation globale. Certains textes accusent des retards très significatifs au regard des échéanciers initialement annoncés.

Au 31 janvier, 100 mesures d'application relevant d'un décret en Conseil d'État ou d'un décret simple n'ont pas encore été publiées.

Les projets de loi bénéficient, dans l'ensemble, d'un taux d'application plus élevé, de délais de publication plus courts et d'une anticipation réglementaire plus systématique. Toutefois, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 fait exception, avec 20 décrets toujours en attente. En revanche, la LFSS 2025, quoique plus récente, présente un niveau d'application nettement meilleur.

À l'inverse, les propositions de loi subissent plus fréquemment des retards, voire une carence de décrets d'application. Il en est ainsi des lois :

- visant à faire évoluer la formation de sage-femme ;
- portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;
- visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie ;
- visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation ;
- relative à la profession d'infirmier ;
- visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels.

Taux d'application des lois promulguées durant les XVI^e et XVII^e législatures (jusqu'au 31 juillet 2025)

Lois	Mesures à prendre	Mesures publiées	Mesures restant à prendre	Taux d'application
Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat	34	33	1	97 %
Loi n° 2022-1449 du 22 novembre 2022 visant à accompagner la mise en place de comités sociaux et économiques à La Poste	4	4	0	100 %
Loi n° 2022-1587 du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation et à interdire le démarchage de ses titulaires	5	5	0	100 %
Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi	11	10	1	91 %
Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023	69	59	10	86 %
Loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme	4	1	3	25 %
Loi n° 2023-87 du 13 février 2023 visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses	1	1	0	100 %
Loi n° 2023-140 du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales	3	3	0	100 %
Loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture	29	28	1	97 %
Loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023	91	90	1	99 %
Loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé	5	5	0	100 %
Loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé	12	10	2	83 %

Loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions	12	12	0	100 %
Loi n° 2023-659 du 26 juillet 2023 visant à lutter contre le dumping social sur le transmanche et à renforcer la sécurité du transport maritime	4	4	0	100 %
Loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise	5	5	0	100 %
Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi	34	28	6	82 %
Loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024	107	85	22	79 %
Loi n° 2023-1267 du 27 décembre 2023 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, pour un « Erasmus de l'apprentissage »	4	4	0	100 %
Loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels	32	30	2	94 %
Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie	30	17	13	57 %
Loi n° 2024-1028 du 15 novembre 2024 visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neuro-développement et à favoriser le répit des proches aidants	2	2	0	100 %
Loi n° 2025-106 du 5 février 2025 visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie	4	0	4	0 %
Loi n° 2025-138 du 17 février 2025 pour améliorer la prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique et d'autres maladies évolutives graves	1	0	1	0 %
Loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025	67	41	26	61 %
Loi n° 2025-580 du 27 juin 2025 visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation	2	0	2	0 %
Loi n° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier	10	5	5	50 %
Loi n° 2025-595 du 30 juin 2025 visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental des discriminations au travail	1	1	0	100 %

Loi n° 2025-596 du 30 juin 2025 visant à mettre en place un registre national des cancers	1	1	0	100 %
Total	584	484	100	83 %

Décrets d'application en retard par rapport à l'échéancier ⁽¹⁾

- **Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (1 décret) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 27, III, A	Article L. 453-9 du code de l'énergie	Décret en Conseil d'État afin de fixer les modalités d'application de la modification de l'article L. 453-9 du code de l'énergie	Publication envisagée en avril 2023

- **Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi (1 décret) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 10, II, 5°		Fixation par voie réglementaire des conditions dans lesquelles la commission paritaire interprofessionnelle agréée dans chaque région par l'autorité administrative pour prendre en charge financièrement le projet de transition professionnelle peut, sous réserve du caractère réel et sérieux du projet, financer les dépenses afférentes à la validation des acquis de l'expérience du salarié	Publication envisagée en juin 2023

(1) Il s'agit de l'échéancier publié sur Légifrance.

- **Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 (5 décrets) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 54, I, 6°	Article L. 162-18-3 du code de la sécurité sociale	Conditions d'application des majorations afin qu'une part minimale du chiffre d'affaires, correspondant aux spécialités et à la période pour lesquelles la déclaration ou l'information fait défaut, ne soit pas soumise à un reversement	Publication envisagée en mai 2023
Article 56, 1°	Article L. 162-17 du code de la sécurité sociale	Conditions selon lesquelles est établie la liste sur laquelle doivent figurer les médicaments inscrits sur la liste prévue au 1° de l'article L. 5126-6 du code de la santé publique, pour être pris en charge ou donner lieu à remboursement par l'assurance maladie, lorsqu'ils sont délivrés par une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé dûment autorisée	Publication envisagée en mai 2023
Article 58, I, 9°, c	Article L. 165-1-1-1 du code de la sécurité sociale	Modalités d'application du III de l'article L. 165-1-1-1 du code de la sécurité sociale, relatif à la pénalité financière pouvant être prononcée en cas d'inexactitude de la déclaration de prix d'achat, ou en cas de non-respect des délais et des formes	Publication envisagée en juin 2023
Article 58, I, 11°, c	Article L. 165-1-5 du code de la sécurité sociale	Modalités d'application du VI de l'article L. 165-1-5 du code de la sécurité sociale, notamment les situations et les conditions dans lesquelles les ministres compétents peuvent suspendre l'inscription transitoire de l'acte concerné ou y mettre fin	Publication envisagée en juin 2023
Article 58, I, 16°, a	Article L. 165-4-1 du code de la sécurité sociale	Modalités d'application du I de l'article L. 165-4-1 du code de la sécurité sociale, notamment les conditions de révision et de résiliation des conventions	Publication envisagée en juin 2023

- **Loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme (3 décrets) :**

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 2		Décret définissant les conditions dans lesquelles les étudiants de deuxième et de troisième cycles de maïeutique peuvent être autorisés à effectuer une partie de leurs stages pratiques auprès de sages-femmes agréées maître de stage des universités (MSU)	
Article 2		Décret en Conseil d'État fixant les conditions de l'agrément des sages-femmes agréées MSU, qui devront une formation obligatoire auprès de l'université de leur choix ou de tout autre organisme habilité	
Article 4		Décret en Conseil d'État précisant les conditions de recrutement et d'exercice des sages-femmes titulaires d'un poste de maître de conférences ou de professeur des universités.	

- **Loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture (1 décret) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 23	Article L. 6322-1 du code de la santé publique	Décret en Conseil d'État fixant les conditions d'application du quatrième alinéa de l'article L. 6322-1 du code de la santé publique, relatif au retrait de l'autorisation de création d'installations dans lesquelles peuvent être pratiquées des interventions de chirurgie esthétique	Publication envisagée en juin 2023

- **Loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (1 décret) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 17, VI, D		Décret précisant les modalités d'application du VI de l'article 17, notamment celles de la gouvernance du fonds pour la prévention de l'usure professionnelle	Publication envisagée en octobre 2023

- **Loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (2 décrets) :**

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 1 ^{er} , IV		Décret fixant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation pour une durée de cinq ans de prise en charge directe des patients par les infirmiers en pratique avancée dans le cadre des structures d'exercice coordonné mentionnées à l'article L. 1434-12 du code de la santé publique	
Article 5		Décret en Conseil d'État fixant la liste des activités ou actes que l'assistant dentaire peut se voir confier à condition d'avoir obtenu une formation complémentaire	Publication envisagée en avril 2024

- **Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi (5 décrets) :**

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 1 ^{er} , I, 2°		Décret fixant les conditions dans lesquelles les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi auprès de l'opérateur France Travail peuvent également être orientées vers d'autres organismes référents, publics ou privés, fournissant des services relatifs au placement, à l'insertion, à la formation, à l'accompagnement et au maintien dans l'emploi des personnes à la recherche d'un emploi ainsi que les conditions à remplir par ces organismes	Aucune information

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 11	Article L. 5213-2-2 du code du travail	Décret fixant les modalités d'application de l'article L. 5213-2-2 du code du travail sur la conservation des informations relatives aux aménagements dont a bénéficié la personne en situation de handicap pendant sa scolarité, en formation professionnelle ou en emploi, dans un système d'information national géré par la Caisse des dépôts et consignations	Publication envisagée en juin 2024
Article 14, I, 1°		Décret fixant le modèle et contenu de la convention conclue entre la maison départementale des personnes handicapées, France Travail et les organismes mentionnés à l'article L. 5214-3-1 du code du travail	Publication envisagée en décembre 2025
Article 18, II, 5°	Article L. 2324-2-4 du code de la santé publique	Décret fixant les modalités d'application de l'évaluation tous les cinq ans des établissements et les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique	Publication envisagée en octobre 2024
Article 18, III, 2°		Décret fixant le périmètre de la tarification appliquée par l'établissement d'accueil de jeune enfant, conditionnant le versement, au ménage ou à la personne qui recourt à un tel établissement, du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant	Publication envisagée en octobre 2024

- **Loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 (20 décrets) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 6, I, 2°	Article L. 613-6-1 du code de la sécurité sociale	Nature des données mentionnées au premier alinéa de l'article L. 613-6-1 du code de la sécurité sociale, modalités de transmission et d'utilisation ainsi et procédure applicable au prononcé des pénalités mentionnées au II du même article	Publication envisagée en novembre 2025
Article 6, I, 2°	Article L. 613-6-1 du code de la sécurité sociale	Procédure applicable au prononcé de la pénalité pour méconnaissance par un opérateur de plateforme de l'obligation de précompte prévue au I de l'article L. 613-6-1 du code de la sécurité sociale d'un montant maximal égal à 5 % du chiffre d'affaires ou des recettes sur lesquels cette obligation a été méconnue	Publication envisagée en septembre 2025
Article 6, II, B		Modalités et critères de l'application progressive à compter du 1 ^{er} janvier 2026 des obligations mentionnées aux articles L. 613-6-1 et L. 613-8 du code de la sécurité sociale, dans leur rédaction résultant des 2° et 3° du I de l'article 6 de la loi, aux opérateurs de plateforme respectant ces critères, qui peuvent porter sur le secteur	Publication envisagée en novembre 2025

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
		d'activité concerné, le chiffre d'affaires réalisé par l'opérateur de plateforme en France et le nombre de vendeurs et de prestataires d'une plateforme exerçant leur activité en France	
Article 13, II, 1°	Article L. 2135-10 du code du travail	Liste des informations relatives aux entreprises redevables communiquées à l'association gestionnaire du fonds paritaire par les organismes chargés du recouvrement de la contribution faisant l'objet de la convention prévue par le III de l'article L. 2135-10 du code du travail	Publication envisagée en octobre 2024
Article 40, I, 3°	Article L. 162-59 du code de la sécurité sociale	Modalités d'application de l'article L. 162-59 du code de la sécurité sociale, notamment les catégories de produits pouvant être inscrits sur la liste, les modalités de leur référencement et de leur inscription et le nombre de produits pouvant être délivrés aux personnes assurées ayant leurs menstruations	Publication envisagée en juin 2024
Article 42		Conditions d'application de l'expérimentation du financement par le fonds d'intervention régional de la mise en place, par certaines agences régionales de santé, d'un parcours soumis à prescription médicale visant à accompagner les personnes qui sont traitées pour un cancer et qui bénéficient du dispositif prévu au 3° de l'article L. 160-14 du code de la sécurité sociale	Publication envisagée en juin 2024
Article 53	Article L. 5123-8 du code de la santé publique	Modalités particulières de conditionnement et d'étiquetage des médicaments, des dispositifs et des produits de santé, qui peuvent être délivrés en officine à l'unité lorsque leur forme pharmaceutique le permet, d'information de l'assuré et de traçabilité des délivrances	Publication envisagée en décembre 2024
Article 56, 1°	Article L. 165-1 du code de la sécurité sociale	Délai et conditions dans lesquels l'entreprise s'engage à se faire certifier de la conformité à la charte mentionnée à l'article L. 162-17-9 pour l'inscription sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale d'un produit ou d'une prestation sous forme de nom de marque ou de nom commercial	Publication envisagée en décembre 2024
Article 56, 2°	Article L. 165-5-1 du code de la sécurité sociale	Délai et conditions dans lesquels l'exploitant ou le distributeur au détail s'engage à se faire certifier de la conformité à la charte mentionnée à l'article L. 162-17-9 du code de la sécurité sociale, pour l'inscription par description générique des produits et prestations sur la liste prévue à l'article L. 165-1 du même code	Publication envisagée en décembre 2024
Article 56, 3°	Article L. 165-6 du code de la sécurité sociale	Délai et conditions dans lesquels les distributeurs au détail s'engagent à se faire certifier de la conformité à la charte mentionnée à l'article L. 162-17-9 pour adhérer	Publication envisagée en décembre 2024

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
		aux accords locaux ou nationaux mentionnés au I de l'article L. 165-6 du code de la sécurité sociale	
Article 74, 2°	Article L. 162-1-7 du, code de la sécurité sociale	Modalités dans lesquelles peuvent proposer à la Haute Autorité de santé de s'autosaisir de l'évaluation du service attendu ou du service rendu d'un acte ou d'une prestation les conseils nationaux professionnels mentionnés à l'article L. 4021-3 du code de la santé publique, les associations d'usagers agréées au titre de l'article L. 1114-1 du même code, et l'exploitant, au sens du I de l'article L. 165-1-1-1 du code de la sécurité sociale, d'un produit de santé mentionné aux articles L. 5211-1 ou L. 5221-1 du code de la santé publique, lorsque ce produit est, d'une part, porteur de l'action thérapeutique ou diagnostique de l'acte à évaluer et, d'autre part, à usage collectif	Publication envisagée en mai 2024
Article 76, II, 2°	Article L. 162-16-5-1-2 du code de la sécurité sociale	Catégorie de médicaments réservés à un usage hospitalier dont le classement conditionne le régime temporaire de prise en charge pour les spécialités	Publication envisagée en juin 2024
Article 76, II, 2°	Article L. 162-16-5-1-2 du code de la sécurité sociale	Niveau de service médical rendu que doit atteindre l'amélioration de service rendu par la spécialité dont la reconnaissance par un avis de la commission mentionnée à l'article L. 5123-3 du code de la santé publique conditionne le bénéfice du régime temporaire de la prise en charge pour les spécialités	Publication envisagée en juin 2024
Article 76, II, 2°	Article L. 162-16-5-1-2 du code de la sécurité sociale	Durée, qui ne peut être supérieure à trois ans, au-delà de laquelle pour chaque indication considérée, il est mis fin à la prise en charge mentionnée au I de l'article L. 162-16-5-1-2 du code de la sécurité sociale	Publication envisagée en juin 2024
Article 76, II, 2°	Article L. 162-16-5-1-2 du code de la sécurité sociale	Conditions d'application de l'article L. 162-16-5-1-2 du code de la sécurité sociale relatif bénéfice temporaire de prise en charge des spécialités dont la prise en charge au titre de l'autorisation d'accès précoce a pris fin pour le motif mentionné au A du II de l'article L. 162-16-5-1 du code de la sécurité sociale	Publication envisagée en juin 2024
Article 78, I, 3°	Article L. 5121-14-2-1 du code de la santé publique	Conditions dans lesquelles, sans préjudice des décisions de modification, de suspension ou de retrait de l'autorisation mentionnée à l'article L. 5121-15, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé peut, dans l'intérêt de la santé publique, retirer du marché les médicaments à base de cannabis définis au 4° de l'article L. 5121-1 du code de la santé publique	Publication envisagée en septembre 2024

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 78, I, 3°	Article L. 5121-14-2-1 du code de la santé publique	Conditions dans lesquelles, pour un médicament qui a été retiré du marché, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour une période transitoire, autoriser la délivrance du médicament à des patients qui sont déjà traités avec lui	Publication envisagée en septembre 2024
Article 78, II	Article L. 162-17-2-4 du code de la sécurité sociale	Règles de prise en charge par l'assurance maladie des médicaments à base de cannabis mentionnés au 4° de l'article L. 5121-1 du code de la santé publique et autorisés en application de l'article L. 5121-15 du code de la sécurité sociale Procédure et modalités d'évaluation ou de réévaluation de ces médicaments, en particulier les indications médicales à évaluer, par la commission mentionnée à l'article L. 5123-3 dudit code ainsi que les conditions dans lesquelles ces médicaments peuvent, le cas échéant, être pris en charge par l'assurance maladie	Publication envisagée en septembre 2024
Article 82	Article L. 223-17 du code de la sécurité sociale	Conditions et modalités selon lesquelles la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie reverse aux départements et aux institutions prévues à l'article L. 146-3 du code de l'action sociale et des familles le produit versé par la Caisse nationale de l'assurance maladie correspondant aux remboursements, par des États membres de l'Union européenne, d'autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et la Confédération suisse, des sommes attribuées par les départements au titre de la prestation fixée à l'article L. 232-1 du même code et par les institutions prévues à l'article L. 146-3 dudit code au titre de la prestation mentionnée à l'article L. 245-1 du même code aux titulaires de prestations de sécurité sociale les faisant relever de la compétence de ces États au sens des règlements européens	Publication envisagée en juillet 2024
Article 89, 2°	Article 53 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001	Conditions d'application du III bis A de l'article 53 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001, notamment les informations et les catégories de données recueillies par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ainsi que leurs modalités de transmission et de conservation	Publication envisagée en octobre 2024

- **Loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (2 décrets) :**

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 25, 3°	Article L. 6132-5-2 du code de la santé publique	Fixation par décret en Conseil d'État des conditions dans lesquelles un groupement hospitalier de territoire peut être doté de la personnalité morale en application de l'article L. 6132-5-2 du code de la santé publique, ainsi que les modalités de conciliation des prérogatives respectives du groupement et des établissements parties	Publication envisagée en juin 2024
Article 27, 3°	Article L. 6143-5 du code de la santé publique	Fixation par voie réglementaire, par dérogation au I de l'article L. 6143-5 du code de la santé publique, de la composition du conseil de surveillance des établissements publics de santé nationaux	Publication envisagée en juin 2024

- **Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie (11 décrets) :**

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 3, I, 3°		Décret fixant le cahier des charges national que respectent les équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques chargées notamment d'accompagner individuellement les personnes âgées et les personnes handicapées dans l'évaluation de leurs besoins, ainsi que leurs modalités d'organisation, leur composition et leurs ressources	Publication envisagée en décembre 2024
Article 7, 2°	Article L. 223-18 du code de la sécurité sociale	Décret déterminant les modalités d'application de l'article L. 223-18 du code de la sécurité sociale sur la communication des départements, des maisons départementales des personnes handicapées et des maisons départementales de l'autonomie à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie de tous les documents et les renseignements utiles à la conduite de ses travaux pour l'exercice des missions définies à l'article L. 223-5 du code de la sécurité sociale	Publication envisagée en juin 2025
Article 8		Décret en Conseil d'État fixant les modalités selon lesquelles les informations sur des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité afin de favoriser l'intervention des	Publication envisagée en juin 2025

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
		services sanitaires, des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi que des établissements et des services sociaux et médico-sociaux	
Article 9, I, 2°		Texte réglementaire déterminant le cahier des charges national du programme de dépistage précoce et de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'au moins 60 ans	Publication envisagée en décembre 2024
Article 9, I, 2°		Décret en Conseil d'État déterminant les modalités de pilotage du programme de dépistage précoce et de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'au moins 60 ans, acteurs concourant à sa mise en œuvre et conditions dans lesquelles ces derniers coopèrent et collectent, transmettent et utilisent des données nominatives dans des conditions garantissant leur confidentialité	Publication envisagée en décembre 2024
Article 13, I		Décret fixant les conditions de mise en œuvre du système d'information mise en œuvre par l'État pour les signalements et les transmissions d'informations de faits constitutifs d'une maltraitance, au sens de l'article L. 119-1 du code de l'action sociale et des familles, envers une personne majeure en situation de vulnérabilité du fait de son âge ou de son handicap, au sens de l'article L. 114 du même code	Publication envisagée en octobre 2025
Article 13, I		Décret déterminant les conditions dans lesquelles, dans le respect de l'intérêt de la personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que du secret professionnel, la cellule mentionnée à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique informe les personnes qui lui ont signalé les faits constitutifs de maltraitance des suites qui ont été données à leur signalement	Publication envisagée en octobre 2025
Article 16, II, 1°, c		Décret en Conseil d'État établissant la liste des activités ou des professions impliquant un contact avec des majeurs en situation de vulnérabilité du fait de leur âge ou de leur handicap, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles pour lesquelles les préfets et administrations de l'État dont la liste est fixée par le décret prévu à l'article 706-53-12 du code de procédure pénale peuvent accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes	Publication envisagée en octobre 2024
Article 32, I, 3°		Décret fixant les modalités de publication, par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, d'indicateurs applicables aux établissements et aux services sociaux et médico-sociaux mentionnés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dans un format clair et accessible aux usagers et à leurs familles, sur l'activité et le fonctionnement de ces établissements et de ces services,	Publication envisagée en octobre 2024

Articles de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
		y compris en termes budgétaires et de ressources humaines, ainsi que sur l'évaluation de la qualité au sein de ces structures.	
Article 32, I, 4°, c		Décret fixant les conditions dans lesquelles le renouvellement, total ou partiel de l'autorisation accordée pour une durée de quinze ans est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles	Publication envisagée en octobre 2024
Article 35, I, 1°, b		Décret fixant les conditions d'application des II et III de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles sur l'information de l'autorité ayant délivré l'autorisation en cas de changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement, d'un service ou d'un lieu de vie et d'accueil ou en cas de changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire de l'établissement, notamment les modalités de l'instruction conjointe de la déclaration	Publication envisagée en décembre 2024

- **Loi n° 2025-106 du 5 février 2025 visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie (1 décret) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 1 ^{er} , I	Chapitre XI du titre VI du livre I ^{er} du code de la sécurité sociale	Décret en Conseil d'État fixant les modalités d'application du chapitre XI du titre VI du livre I ^{er} du code de la sécurité sociale portant sur les dispositions applicables aux personnes bénéficiant d'un traitement, de soins consécutifs ou d'un parcours de soins global à l'issue d'un traitement du cancer du sein	Publication envisagée en décembre 2025

- **Loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 (11 décrets) :**

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 5, I, 2°	Article L. 642-4-2 du code de la sécurité sociale	Modalités d'application de l'article L. 642-4-2 du code de la sécurité sociale, notamment les seuils et les montants mentionnés au I de cet article, permettant aux médecins et aux étudiants remplaçants en médecine mentionnés au I du même article lorsque leurs rémunérations sont inférieures à un seuil, d'opter pour le calcul mensuel ou trimestriel de l'ensemble des cotisations et contributions sociales dont ils sont redevables en appliquant un taux global calculé par référence aux taux des contributions et cotisations sociales applicables aux revenus des médecins mentionnés au 1° du même article L. 646-1 au montant de leur rémunération après application de l'abattement prévu à l'article 102 <i>ter</i> du code général des impôts	Publication envisagée en septembre 2025
Article 18, V		Composition, missions et modalités de fonctionnement du comité de suivi, en place jusqu'au 31 décembre 2029 auprès du Premier ministre, chargé de l'évaluation des allègements généraux de cotisations sociales patronales et du suivi de la mise en œuvre de la réforme prévue au III de l'article 18 de la loi, présidé par une personnalité désignée par le Premier ministre, composé de deux députés et de deux sénateurs et, à parts égales, de représentants des administrations compétentes et de représentants des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales	Publication envisagée en juin 2025
Article 28, I, 2°	Article L. 613-6-1 du code de la sécurité sociale	Conditions et modalités de la régularisation par l'organisme mentionné à l'article L. 213-1 du code de la sécurité sociale auprès du vendeur ou du prestataire le montant prélevé en application du premier alinéa du I de l'article L. 613-6-1 du code de la sécurité sociale	Publication envisagée en septembre 2025
Article 28, II, 1°	Article 6, II, B, 1° de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale	Modalités selon lesquelles les obligations mentionnées aux articles L. 613-6-1 et L. 613-8 du code de la sécurité sociale sont applicables progressivement à compter du 1 ^{er} janvier 2026 aux opérateurs de plateforme	Publication envisagée en septembre 2025
Article 29, IV, 3°	Article L. 138-12 du code de la sécurité sociale	Définition des spécialités de référence appartenant à certaines classes thérapeutiques pour lesquelles, lorsque leur prix de vente au public est inférieur à un seuil fixé par décret, le montant de la contribution prévue à l'article L. 138-12 du code de la sécurité sociale due au titre de l'année 2025 par chaque entreprise redevable au titre de ces spécialités ne peut excéder 1,75 % du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise	Publication envisagée en octobre 2025

Article de la loi	Base légale	Objet	Objectif initial de publication
Article 43, I	Article L. 165-6-1 du code de la sécurité sociale	Modalités de suspension ou de retrait de l'adhésion lorsque les conditions de remboursement des produits et des prestations d'appareillage des déficients de l'ouïe figurant sur la liste mentionnée à l'article L. 165-1 et l'adhésion aux accords mentionnés au I de l'article L. 165-6 du code de la sécurité sociale, du distributeur au détail qui délivre ces produits ne sont plus remplies	Publication envisagée en août 2025
Article 43, III		Décret en Conseil d'État établissant le délai dans lequel les organismes locaux d'assurance maladie vérifient le respect des conditions prévues à l'article L. 165-6-1 du code de la sécurité sociale par les professionnels de santé délivrant des produits et des prestations d'appareillage des déficients de l'ouïe adhérant aux accords mentionnés au I de l'article L. 165-6 du même code, qui court à compter de la publication du décret en Conseil d'État mentionné au dernier alinéa de l'article L. 165-6-1 du même code	Publication envisagée en août 2025
Article 75, I, 1°	Article L. 5121-29 du code de la santé publique	Conditions dans lesquelles le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé peut, afin de favoriser un approvisionnement approprié et continu du marché national, autoriser le titulaire d'autorisation de mise sur le marché ou l'entreprise pharmaceutique exploitant un médicament mentionné sur la liste prévue à l'article L. 5121-30 du code de la santé publique à constituer temporairement un stock de sécurité d'un niveau inférieur	Publication envisagée en septembre 2025
Article 75, I, 2°	Article L. 5121-31 du code de la santé publique	Contenu et conditions d'élaboration et d'actualisation des plans de gestion des pénuries Conditions dans lesquelles le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé peut soumettre à des exigences renforcées les médicaments qui font régulièrement l'objet de risques de rupture ou de ruptures de stock	Publication envisagée en septembre 2025
Article 75, I, 6°	Article L. 5215-1 du code de la santé publique	Modalités de la prise en charge temporaire prévue par l'article L. 5215-1 du code de la santé publique	Publication envisagée en septembre 2025
Article 75, I, 8°, c	Article L. 5471-1, IV du code de la santé publique	Conditions dans lesquelles la durée mentionnée au premier alinéa du IV de l'article L. 5471-1 du code de la santé publique peut être réduite par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé	Publication envisagée en septembre 2025